

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

SALARIÉ

Vous devrez présenter les originaux et fournir les photocopies des documents mentionnés.
TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

Cadre réservé à l'administration

En cas de 1ère demande et si vous êtes en situation irrégulière sur le territoire français : 50€ en timbres fiscaux

Passeport original (pages d'identité, visa, cachets d'entrée et de sortie). *À défaut de passeport, ma carte nationale d'identité ou ma carte consulaire accompagnée d'une attestation de demande de passeport avec photo*

Un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance, si besoin traduit par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français (sauf si vous êtes déjà titulaire d'un titre de séjour)

Si vous êtes marié et/ou avez des enfants : carte de séjour du conjoint (ou carte d'identité) ; extrait d'acte de mariage, ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande) (sauf si vous êtes déjà titulaire d'un titre de séjour).

Visa de long séjour ou copie du titre de séjour

En cas de première demande: attestation de l'OFII de clôture ou de suivi des actions prévues au contrat d'accueil et d'intégration (CIR)

Un justificatif de domicile datant de moins de six mois :

- facture (électricité, gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou bail de location ou quittance de loyer (à l'exception de celle fournie par un particulier) ; ou taxe d'habitation
- si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois
- si vous êtes hébergé par un particulier :
 - une attestation de l'hébergeant datée et signée
 - photocopie de la carte d'identité ou de séjour de l'hébergeant
 - facture (électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet) de l'hébergeant

2 photographies d'identité récentes et parfaitement ressemblantes non coupées, non scannées, conforme au minimum à la norme ISO/IEC 19794 - 5 : 2005

Une enveloppe timbrée à votre nom, prénom et adresse

Questionnaire « formulaire de demande de titre de séjour »

En cas de renouvellement, copie de votre titre de séjour

VOUS AVEZ UN VISA LONG SÉJOUR MENTION « SALARIÉ » OU VOUS SOUHAITEZ RENOUELER VOTRE TITRE DE SÉJOUR « SALARIÉ » DURANT LA 2ÈME ANNÉE DE SA VALIDITÉ:

Si vous occupez toujours l'emploi qui a justifié la délivrance de votre dernière autorisation de travail :

- Attestation d'emploi établie par l'employeur ou copie des 3 derniers bulletins de paie.

Si vous n'occupez plus l'emploi : (En cas de rupture involontaire d'emploi ou de démission pour motif légitime) :

- Attestation de l'employeur destiné à Pôle Emploi
- Durant la 2ème année, si l'étranger est toujours privé involontairement d'emploi : attestation de l'organisme versant les allocations de chômage justifiant de la période de prise en charge restant à courir et le montant de l'indemnisation

Lorsque vous souhaitez exercer un autre emploi sous contrat à durée indéterminée:

- Attestation de l'ancien employeur destiné à Pôle Emploi
- Le contrat de travail
- CERFA n° 15186*02 transmis à la DIRECCTE pour avis par la Préfecture

A l'issue de la 2ème année de validité de votre titre de séjour « salarié », vous pouvez exercer toute activité professionnelle salariée sans solliciter une demande de renouvellement d'autorisation de travail

- Attestation d'emploi établie par l'employeur ou copie des 3 derniers bulletins de paie.

DOCUMENTS

COMMUNS

VOUS SOUHAITEZ EFFECTUER UN CHANGEMENT DE STATUT :

- Le contrat de travail
- CERFA n° 15186*02

- Les documents justifiant de la qualification et de l'expérience du salarié pour occuper le poste sollicité (copie des diplômes et titres obtenus par le salarié ; curriculum vitae ; certificats de travail justifiant d'une expérience professionnelle) ;

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° AGDREF :

dossier complet

dossier incomplet → au besoin, date du courrier de demande de pièces complémentaires :